

(1)

(N° 160.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MARS 1873.

Nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets des dépenses de l'exercice 1873⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DESMET.

MESSIEURS,

Vu l'impossibilité où se trouve la Chambre de voter en temps utile les budgets de trois Départements : ceux des Affaires Étrangères, des Travaux Publics et de la Guerre, la section centrale du budget des voies et moyens, constituée en commission spéciale, est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'allouer au Gouvernement les crédits provisoires mentionnés au projet de loi, dont la Chambre est en ce moment saisie.

Le Rapporteur,

S. DE SMET.

Le Président,

THIBAUT.

(1) Projet de loi, n° 149.

(2) La commission était composée de MM. THIBAUT, président, DESMET, BERTEN, VANDER DONCKT, JACOBS, DE KERCKHOVE et BOULENGER.
